



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4260

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagnone, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4260**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Suite au recours d'un candidat évincé à l'encontre de la procédure de mise en concurrence qui a abouti au contrat de délégation de service public avec la société ELVYA le 23 juillet 2004, le Tribunal administratif de Lyon a prononcé la résolution judiciaire dudit contrat à compter du 16 novembre 2009. Pour assurer la continuité du service public, une convention de gestion provisoire, approuvée par la délibération n° 2009-0949 du Conseil du 28 septembre 2009, a été conclue avec la société ELVYA. Initialement prévue pour prendre fin au 31 décembre 2011, cette convention a été prolongée par délibération du 25 octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2013, temps nécessaire pour conduire la réflexion sur la prise de compétence réseaux de chauffage urbain par la Communauté urbaine de Lyon et mener les procédures nécessaires.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2012, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices (hors réseau de Bron intégré en 2012), les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2012.

Indicateurs d'activité (en volume MWh)	2010	2011	2012	Variation 2011-2012	
				En %	Tendance
production :					
chaleur	416 856	354 898	398 204	12,2	↗
dont usine d'incinération des ordures ménagères	210 615	205 271	213 228	3,9	↗
commercialisation :					
chaleur	341 408	273 868	323 898	18,3	↗
chaleur sur Bron (données partielles)	-	-	15 157	-	-
froid	39 137	40 156	38 392	- 4,4	↘
vapeur	11 106	9 580	10 097	5,4	↗

Indicateurs financiers (en k€)	2010	2011	2012	Variation 2011-2012	
				En %	Tendance
produits	30 988	31 024	39 680	27,9	↗
charges	28 941	29 864	35 326	18,3	↗
résultat avant impôt	2 048	1 160	4 354	275,3	↑

En 2012 on observe une relative stabilité du coût des énergies. Le prix du MWh de chaleur vendu sur le réseau n'a augmenté que de 1 %.

L'année 2012 a été rigoureuse avec un pic de froid au mois de février à - 9,5°C. A cette même période, les températures sont restées négatives pendant 12 jours. Afin de couvrir les besoins en chaleur, la valorisation de la chaleur en provenance de l'usine d'incinération a atteint un niveau très important.

Le taux d'EnR utilisé sur le réseau est de 53,51 %.

Cette rigueur a entraîné une hausse importante de la consommation de plus de 18 % qui s'est traduite par une hausse des produits (+ 27,9 %) mais aussi des charges (+18,3 %).

Les dépenses de gros entretiens et renouvellement (GER) réalisées par le délégataire sont en hausse de 33 % après une hausse de 31,2 % en 2011. Le solde du compte, en baisse, s'établit fin 2012 à + 1 646 k€. De nombreux travaux se sont déroulés en 2012 nécessitant des dévoiements de réseau (Garibaldi, tramway).

Il faut également noter en produit, l'inscription dans les comptes de la provision pour indemnité du manque à gagner futur pour un montant de 2 286 k€.

Le résultat avant impôt est positif (4 354 k€) en hausse de 275,3 %. Le résultat net (après impôts) est de 2 865 k€, soit un taux de marge de 8,9 % en hausse.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 14 octobre 2013. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 octobre 2013, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2012 produit par la société ELVYA au titre du contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.